



CONJONCTURE FINANCIERE

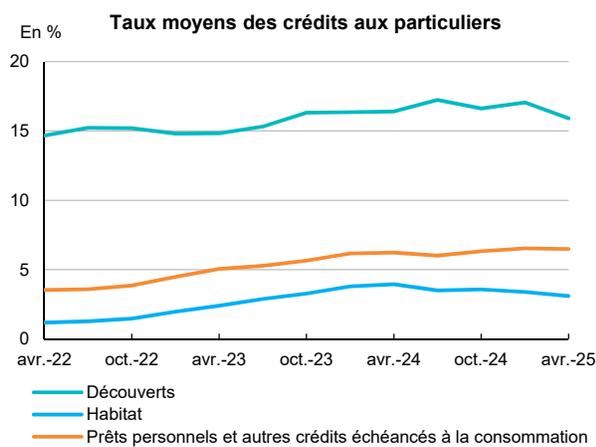
Taux des crédits aux particuliers

La Réunion 2^e trimestre 2025

La détente des taux d'intérêt aux particuliers continue au 2^e trimestre 2025. Le taux moyen des crédits à l'habitat baisse de nouveau et s'établit à 3,10 %.

- Le taux moyen des nouveaux crédits à l'habitat diminue de 29 points de base (pdb), pour s'établir à 3,10 % en avril 2025. Il s'inscrit légèrement au-dessus du taux moyen accordé au niveau national. La durée moyenne des prêts à l'habitat atteint 21 ans, pour un montant moyen d'emprunt près de 150 000 euros.
- Le taux moyen des nouveaux prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation baisse légèrement de 5 pdb pour s'établir à 6,49 %. La durée moyenne des prêts personnels est de 5 ans, pour un montant moyen de 17 000 euros.
- Le taux moyen des découverts se contracte de 115 pdb, après une hausse de 43 pdb le trimestre précédent.

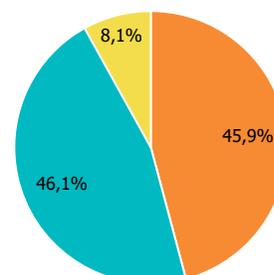
Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation
- Habitat
- Autres crédits

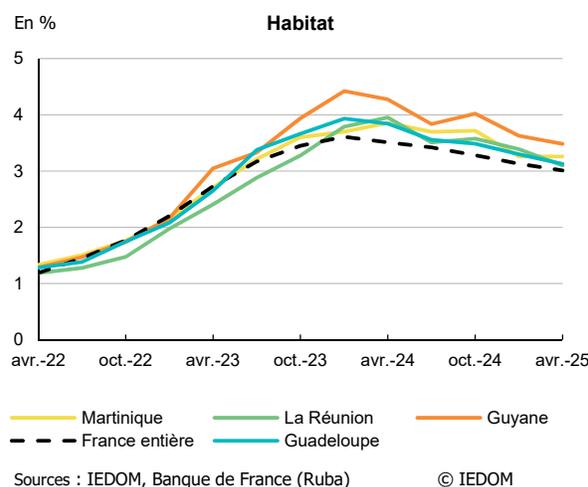
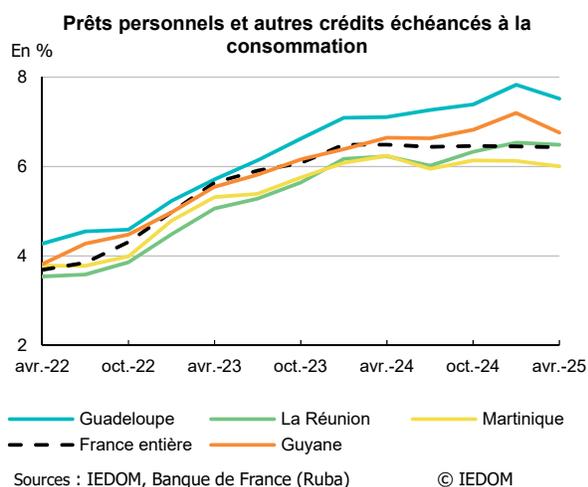
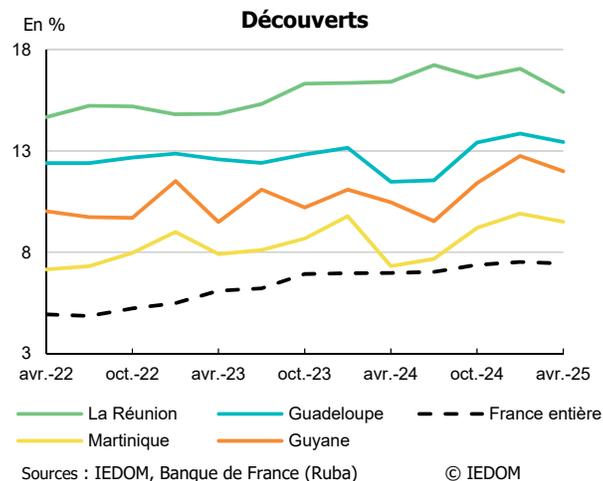
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

Taux moyens débiteurs en %

		avr.-24	juil.-24	oct.-24	janv.-25	avr.-25	Variations (en pdb)	
							1 an	1 trim
La Réunion	Découverts	16,41	17,23	16,62	17,05	15,91	-50	-115
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	6,23	6,02	6,33	6,53	6,49	26	-5
	Habitat	3,93	3,31	3,58	3,39	3,10	-83	-29
France entière	Découverts	6,98	7,03	7,38	7,52	7,45	47	-7
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	6,49	6,44	6,46	6,45	6,43	-6	-2
	Habitat	3,51	3,42	3,28	3,13	3,01	-50	-12

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba) :

Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie



Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité à La Réunion. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de La Réunion exploite un peu plus de 31 500 déclarations relatives aux crédits consentis au cours du trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du taux effectif global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

(i) Les crédits à l'habitat intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

(ii) Les découverts incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancée (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

(iii) Les prêts personnels incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. LA COGNATA ■ Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA

Rédaction : D. PERRAIN ■ Éditeur : IEDOM